

De : ASLJOIEDEVIVRE [mailto:asl.joiedevivre@orange.fr]

Envoyé : jeudi 5 décembre 2024 14:12

À : julmer@mairie-hyeres.com

Cc : MICHEL MOUTTET; JEAN LOUIS MIARA; GERARD NEGRO; MICHEL CHAUTARD; GUILLAUME EVRARD

Objet : Travaux OLD ASL Joie de vivre. Bilan des opérations

Bonjour M. Ulmer,

Nous avons achevé tous les travaux d'abattage, d'élagage, d'extension par endroit de la zone des 50 m et de débroussaillage sur l'ensemble des parcelles du pourtour boisé du lotissement. La parcelle CV199 (1001 vie habitat) a été traitée fin septembre. Conformément au marquage de l'ONF, 39 pins et un chêne ont été abattus et débordés, ce qui a nécessité de mobiliser de gros moyens forestiers. Si vous souhaitez obtenir des informations détaillées, vous pourrez y accéder en cliquant sur le lien ci-dessous.

<https://asl-jdv.fr/images/pdf/35%20-%2020241007%20%20Loti%20info%20N%2035.pdf>

Concernant les zones de stockage, le bois de chauffage est prélevé au fur et à mesure par les colotis et leurs connaissances. À la fin de l'hiver en mars avril, en fonction des volumes restants, nous ferons enlever le reliquat.

L'ASL a engagé la somme de 31 476 € pour satisfaire à ces obligations. À cette somme s'ajoute la somme de 7629 € pour le débroussaillage annuel des herbes ligneuses à l'intérieur du lotissement et sur les parcelles extérieures dans la limite de 50 m. Au total, une surface de 3 ha a été traitée.

Dans les budgets de TPM n'est-il pas prévu une subvention pour ces opérations d'OLD ?

En 2025, nous effectuerons comme chaque année le débroussaillage des herbes ligneuses (3 ha). Nous avons prévu au sein même de l'entrée de notre lotissement un budget pour faire abattre des cyprès malades et des pins pour raison de sécurité. L'exécution de ces travaux sera soumise aux votes des colotis lors de l'AGO 2024.

Ne possédant pas le courriel personnel de M. Thiébaud, nous vous laissons le soin de l'informer.

Merci de nous accuser réception.

Bien cordialement. Pour l'ASL, la joie de vivre le Pdt A. Martin